

Sélection d'article sur la politique suisse

Dossier

Dossier: Paradise Papers

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Bühlmann, Marc
Dürrenmatt, Nico
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Bühlmann, Marc; Dürrenmatt, Nico; Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dossier: Paradise Papers, 2015 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 17.05.2025.

Sommaire

Schwarzgeldabflüsse aus Entwicklungsländern	1
"Illicit financial flows"	1
Panama Papers	2
Panama Papers. Pour l'exclusion des sociétés offshore de Suisse	2
améliorer la transparence des ayants droit économiques des personnes morales	3
Panama Papers. Renforcer l'obligation d'annoncer en cas de soupçon de blanchiment	3
Panama Papers. Prélever un impôt de garantie sur les flux financiers impliquant des sociétés offshore	3
Panama Papers. Collaboration avec les autorités de surveillance financière et le Ministère public américains	4
Publication du rapport de la FINMA sur les Panama Papers	4
Überwachung der Interessenbindungen in den Verwaltungsräten bundesnaher Unternehmen	4
Paradise Papers. Mettre sur pied un plan d'action national pour lutter contre les flux financiers déloyaux et illicites	5
Paradise Papers. Soumettre à des obligations de diligence accrues les transactions réalisées avec des centres financiers offshore	6
Paradise Papers. Séparer la vérification des comptes et le conseil fiscal	6
Paradise Papers. Il est urgent d'assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux en prélevant un impôt sur les transferts de fonds effectués à partir ou à destination des paradis fiscaux (Mo. 17.4218)	6
Paradise Papers. Etablir un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts pour améliorer la transparence (Mo. 17.4251)	7
Les Paradise Papers, etc., montrent la nécessité d'instaurer une déclaration obligatoire de la mise en place de structures financières extraterritoriales (Mo. 17.4306)	7
Paradise Papers. Bases légales pour prévenir la corruption à l'étranger (Mo. 17.4009)	7
Paradise Papers. La liste noire des paradis fiscaux non coopératifs établie par l'UE doit être revue (Mo. 17.4250)	8
Paradise Paper. Rapport sur la cohérence entre politique économique et politique migratoire internationales (Po. 17.4149)	8

Abréviations

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
GPK-SR	Geschäftsprüfungskommission des Ständerates
SNB	Schweizerische Nationalbank
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
EU	Europäische Union
BJ	Bundesamt für Justiz
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
GwG	Geldwäschereigesetz
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
DFS	Department of financial service
BEPS	Base Erosion and Profit Shifting (Verminderung steuerlicher Bemessungsgrundlagen und das grenzüberschreitende Verschieben von Gewinnen durch multinationale Konzerne)
GwV	Geldwäschereiverordnung
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)

DFF	Département fédéral des finances
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
ONU	Organisation des Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CDG-CE	Commission de gestion du Conseil des Etats
BNS	Banque nationale suisse
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
UE	Union européenne
OFJ	Office fédéral de la justice
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
DFS	Department of financial service
BEPS	Base Erosion and Profit Shifting (Erosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices)
OBA	Ordonnance sur le blanchiment d'argent
GAFI	Groupe d'action financière

Schwarzgeldabflüsse aus Entwicklungsländern

Marché financier

POSTULAT
DATE: 24.09.2015
NICO DÜRRENMATT

Der Nationalrat beriet in der Herbstsession ein Postulat Ingold (evp, ZH) aus dem Jahr 2013, das vom Bundesrat eine Dokumentation über **Schwarzgeldabflüsse aus Entwicklungsländern** verlangte. Die Urheberin des Vorstosses bemühte sich, die Dringlichkeit ihres Begehrens mit dem Umstand zu verdeutlichen, dass die jährlich abfliessenden Schwarzgelder aus Entwicklungsländern rund elf Mal höher waren als die dorthin fliessenden Entwicklungsgelder und Direktinvestitionen. Neben den Entwicklungsländern selber sah Nationalrätin Ingold auch die Zielländer dieser Schwarzgelder in der Pflicht, an dieser stossenden Tatsache etwas zu ändern. In diesem Sinne sollte im vorzulegenden Bericht eine Gesamtschau von bereits getroffenen Massnahmen und noch vorhandenem Handlungsspielraum vorgenommen werden. Der Bundesrat äusserte sich wohlwollend gegenüber dem Vorstoss und empfahl der grossen Kammer, das Postulat anzunehmen. Eine solche Gesamtschau, so Bundesrätin Widmer-Schlumpf, zeige die grossen Fortschritte, die die Schweiz in den letzten Jahren gemacht habe, und trage zur entsprechenden Würdigung derselben, insbesondere von Seiten des Auslandes, bei. Obwohl sich Nationalrat Aeschi (svp, ZG) für eine Ablehnung des Postulats stark machte, um aus seiner Sicht unnötigen bürokratischen Aufwand zu vermeiden, wurde der Vorstoss schliesslich gegen den Willen von SVP, FDP, BDP und Teilen der CVP knapp mit 84 zu 81 Stimmen gutgeheissen.¹

RAPPORT
DATE: 12.10.2016
NICO DÜRRENMATT

Zwecks Erfüllung der Postulate Ingold (evp, ZH) und Maury Pasquier (sp, GE) publizierte der Bundesrat im Oktober 2016 den **Bericht „Unlautere und unrechtmässige Finanzflüsse aus Entwicklungsländern“**. Der Bericht anerkannte die Problematik von diesen sogenannten "Illicit Financial Flows" (IFF), weil diese ein Hindernis für eine nachhaltige Entwicklung darstellten. Zu bekämpfen seien diese Finanzströme aufgrund der grenzüberschreitenden Charakters dieses Phänomens gemäss Regierung jedoch über einen internationalen Ansatz. Die Schweiz trage diese Bemühungen mit, indem sie in den letzten Jahren bedeutende Fortschritte bei der Umsetzung internationaler Standards bezüglich Geldwäscherei, Terrorismusbekämpfung und Informationsaustausch in Steuersachen erzielt habe.²

POSTULAT
DATE: 12.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement sur le postulat** suite au rapport **sur les flux d'argent échappant aux impôts dans les pays en développement**.³

"Illicit financial flows"

Marché financier

POSTULAT
DATE: 08.12.2015
NICO DÜRRENMATT

In der Wintersession 2015 hiess die kleine Kammer ein Postulat Maury Pasquier (sp, GE) gut, das die Ausleuchtung und Bekämpfung sogenannter **"Illicit financial flows"**, worunter unlautere, unrechtmässige Finanzflüsse aus Entwicklungsländern verstanden werden, zum Ziel hatte. Indem das Postulat einen klärenden Bericht bezüglich Beteiligung des Schweizer Finanzplatzes an "Illicit financial flows", bezüglich damit einhergehenden Reputationsrisiken und bezüglich möglicher Massnahmen dagegen forderte, deckte sich dieser Vorstoss inhaltlich weitestgehend mit einem Postulat Ingold (evp, ZH), der vom Nationalrat in der Herbstsession 2015 angenommen worden war.⁴

POSTULAT
DATE: 08.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur les flux financiers illicites et déloyaux en provenance de pays en développement**.⁵

Panama Papers

DÉBAT PUBLIC
DATE: 04.04.2016
NICO DÜRRENMATT

Marché financier

Ab Anfang April 2016 sorgte ein internationales Journalistenkonsortium mit der Veröffentlichung einer riesigen Datenmenge, die bei der panamaischen Anwaltskanzlei Mossack Fonseca entwendet und den Medien zugespielt worden war, weltweit für Aufsehen. Die sogenannten **Panama Papers** belegten, dass zahlreiche Politiker und ihnen nahestehende Personen, darunter der britische Premier Cameron, der isländische Premier Gunnlaugsson und ein Freund von Russlands Präsident Putin, an Briefkastenfirmen beteiligt waren. Des Weiteren wurden Offshore-Konstrukte offenbar dazu verwendet, Geld aus kriminellen Machenschaften zu waschen und vor dem Fiskus zu verstecken.

Aus Schweizer Sicht besonders brisant war die Tatsache, dass auch Banken und Anwaltskanzleien aus der Schweiz in die Konstruktion und den Unterhalt von Briefkastenfirmen in Panama involviert waren. Dies rief alsbald die Politik auf den Plan: Die Linke forderte die Finma dazu auf, die gegenwärtige Geldwäschereigesetzgebung zu überprüfen. Insbesondere wurde als stossend erachtet, dass Anwälte nur dann dem Geldwäschereigesetz unterstehen und zu entsprechendem Verhalten verpflichtet sind, wenn sie direkten Zugriff auf die Finanzströme ihrer Kunden haben, nicht aber, wenn es sich lediglich um eine beratende Tätigkeit handelt. Ebenfalls infrage gestellt wurde die Regelung, wonach sich Anwälte anstatt durch die Finma auch von Selbstregulierungsorganisationen kontrollieren lassen können. Hingegen äusserten sich Politiker von FDP und SVP dahingehend, dass die bestehenden Gesetze, sofern korrekt und konsequent angewendet, ausreichend seien.⁶

DÉBAT PUBLIC
DATE: 23.06.2016
NICO DÜRRENMATT

In seiner Stellungnahme auf entsprechende parlamentarische Vorstösse von links-grüner Seite machte der Bundesrat klar, dass er auch nach den Vorkommissen rund um die Veröffentlichung der Panama Papers nicht gedenke, zusätzliche **Anstrengungen gegen Offshore-Konstrukte und gegen Briefkastenfirmen** zu ergreifen. Die Regierung verwies stattdessen auf die bereits getroffenen Massnahmen in diesem Zusammenhang (Übernahme des Automatischen Informationsaustauschs) und plädierte für ein international abgestimmtes Vorgehen.⁷

Panama Papers. Pour l'exclusion des sociétés offshore de Suisse

Régulation des marchés financiers

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 08.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Après la crise financière de 2008, l'affaire des Panama Papers a soufflé sur les braises du débat sur l'évasion et la fraude fiscale. Ainsi, Carlo Sommaruga (ps, GE) a converti l'une de ces étincelles en une initiative parlementaire. Il demande, dans cette initiative, **l'interdiction en Suisse de toutes entités financières ou juridiques qui exercent des activités avec des personnes morales qui possèdent leur siège dans un centre financier offshore**. Celui-ci définit un centre financier offshore comme tous les Etats avec lesquels la Suisse n'a pas conclu d'accord d'échange automatique de renseignements en matière fiscale. En effet, il estime que ces activités financières et juridiques opaques ne construisent aucune richesse pour l'économie helvétique. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil National (CER-CN) s'est penchée sur l'initiative parlementaire. Elle propose par 17 voix contre 6 de ne pas donner suite à cette dernière. Elle estime que la Suisse s'est alignée sur les normes internationales et que des mesures additionnelles seraient inopportunes. Une minorité s'est positionnée en faveur de l'initiative. Lors du vote en chambre, le Conseil national a suivi la recommandation de la CER-CN par 130 voix contre 49 et 1 abstention. Seul le camp rose-vert s'est prononcé en faveur de l'initiative. Le conseil a donc décidé de ne pas lui donner suite.⁸

améliorer la transparence des ayants droit économiques des personnes morales

Droit des sociétés

POSTULAT
DATE: 14.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

L'affaire des Panama Papers a placé au centre du débat la transparence sur les ayants droit économiques des personnes morales. Plus précisément, l'attention s'est concentrée sur la transparence des ayants droit économiques des constructions juridiques telles que les trusts ou sociétés offshore. Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), qui s'appuie notamment sur les recommandations récemment révisées du GAFI, demande un rapport sur les solutions potentielles pour **améliorer la transparence des ayants droit économiques des personnes morales**, des trusts et autres constructions juridiques. Elle estime ainsi que la transparence, et donc le regard inquisiteur du public, constitue l'arme idéale pour lutter contre les abus et les affaires illégales. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a précisé que les questions inhérentes à la transparence des ayants droit économiques des personnes morales étaient déjà réglées par la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ainsi, la LBA régit l'identification des bénéficiaires effectifs lors des transactions financières et règle la question de la transparence. Il estime donc que la législation actuelle est suffisante et qu'un rapport n'est pas nécessaire. Le Conseil national a suivi les sept sages. Il a rejeté le postulat par 135 voix contre 52 et 1 abstention. Le camp rose-vert n'a pas réussi à imposer ses arguments en faveur du postulat.⁹

Panama Papers. Renforcer l'obligation d'annoncer en cas de soupçon de blanchiment

Banques

MOTION
DATE: 14.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Jean-Christophe Schwaab (ps, VD) a déposé une motion qui vise la modification de l'art.9 al.1 let.a de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Pour être précis, il souhaite que les intermédiaires financiers soient contraints d'annoncer en cas de simples soupçons d'infractions, et non plus uniquement lors de "soupçons fondés". Il estime, que face à la créativité des fraudeurs, une telle mesure devient obligatoire. Pour appuyer sa motion, il cite notamment l'affaire des **Panama Papers**. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Il considère qu'il s'est déjà prononcé sur la **modification de l'art.9 de la LBA**. De plus, une telle modification, non seulement déresponsabiliserait les intermédiaires financiers, mais les écarterait d'un système financier, basée sur la confiance, dont ils font partie intégrante. Le député a retiré sa motion.¹⁰

Panama Papers. Prélever un impôt de garantie sur les flux financiers impliquant des sociétés offshore

Banques

MOTION
DATE: 14.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec les secousses provoquées par les **Panama Papers** dans la finance internationale, plusieurs idées ont été élaborées afin de lutter contre ces fonds soustraits aux autorités fiscales nationales. Dans cette optique, Prisca Birrer-Heimo (ps, LU) a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de **prélever un impôt de garantie à la source de 1 pour cent sur les transactions financières** effectuées par des entités financières helvétiques avec des centres offshore. Afin de définir ces derniers, elle utilise la liste de pays établie par la Banque nationale suisse (BNS) avec qui aucun accord sur l'échange automatique de renseignements n'a été conclu. Logiquement, le produit de cet impôt serait reversé en cas de déclaration fiscale transparente. Le Conseil fédéral s'est positionné contre la motion. Il estime que plusieurs instruments ont été mis en place pour réduire l'attrait des centres financiers offshore et qu'il est important de connaître l'impact de ces instruments avant d'en créer d'autres. Il cite par exemple le

Base Erosion and Profit Shifting (BEPS), l'échange automatique de renseignements ou encore les mesures de l'OCDE pour affaiblir l'attrait des sociétés boîtes aux lettres. La motion a été rejetée par le Conseil national par 133 voix contre 55 et 2 abstentions. Les partis du centre et de la droite ont imposé leur volonté.¹¹

Panama Papers. Collaboration avec les autorités de surveillance financière et le Ministère public américains

Banques

MOTION
DATE: 14.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Depuis 2016, l'affaire des **Panama Papers** secoue la sphère financière internationale. Ces secousses n'épargnent pas la Suisse. L'Autorité de surveillance financière de l'Etat de New York (DFS) a notamment ouvert une enquête à l'encontre du Credit Suisse. Philipp Hadorn (ps, SO) a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de déterminer si, dans l'affaire des Panama Papers, les prestataires financiers helvétiques ont respecté la législation suisse en matière d'évasion fiscale. Il propose que la FINMA et le Ministère public de la Confédération entament une **procédure d'entraide administrative ou judiciaire** avec le DFS américain. Face à cette requête, le Conseil fédéral s'est montré sceptique. Ueli Maurer a notamment souligné, dans son intervention devant la chambre du peuple, que la FINMA et le Ministère public de la Confédération étaient deux autorités indépendantes du gouvernement et du Parlement, et que l'Office fédéral de la justice (OFJ) n'avait pas reçu de demande d'entraide de la part des autorités américains. Lors du vote, seul le PS et les Verts ont voté en faveur de la motion qui a donc été rejetée par 133 voix contre 55 et 2 abstentions.¹²

Publication du rapport de la FINMA sur les Panama Papers

Régulation des marchés financiers

POSTULAT
DATE: 14.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à l'affaire des **Panama Papers**, la FINMA a établi un rapport qui étudie le comportement des institutions financières helvétiques, avec un focus sur les obligations de diligence qui proviennent de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ada Marra (ps, VD) a déposé un postulat afin d'assurer la publication de ce rapport. Elle estime que la transparence est un levier dissuasif pour les banques qui doivent protéger à tout prix leur réputation. De plus, elle considère qu'il est important de connaître les recommandations de la FINMA avant de déterminer si les instruments de lutte contre le blanchiment d'argent, dans la législation suisse, sont adéquats. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a indiqué que la FINMA était une entité indépendante sur laquelle ni le gouvernement, ni le Parlement n'avaient de pouvoir. Lors du vote au Conseil national, l'objet a été rejeté par 133 voix contre 55 et 2 abstentions. Seul le PS et les Verts se sont positionnés en faveur de la **publication du rapport de la FINMA**.¹³

Überwachung der Interessenbindungen in den Verwaltungsräten bundesnaher Unternehmen

Organisation de l'administration fédérale

Ende August 2018 legte die GPK-SR ihren Bericht zur **Überwachung der Interessenbindungen in den Verwaltungsräten der bundesnahen Unternehmen** vor. Im Rahmen der «Paradise Papers», mit denen Offshore-Praktiken aufgedeckt worden waren, war der Name der amtierenden Verwaltungsratspräsidentin der SBB Monika Ribar aufgetaucht. Die GPK-SR wollte untersuchen, ob und wie das UVEK und das EFD, die den Bund als Eigner der SBB vertreten, über das Mandat informiert waren, das Ribar bei Capoinvest Limited, einem verdächtigen Offshore-Unternehmen, innehatte. Es sollten also ausdrücklich nicht die Geschäftspraktiken, sondern der Umgang des Bundes mit Interessenbindungen, bzw. konkret das entsprechende Überwachungssystem der SBB untersucht werden, so der GPK-Bericht.

Im Bericht wurde zuerst das Mandat der Verwaltungsratspräsidentin der SBB bei Capoinvest beschrieben. Unter anderem wurde festgehalten, dass Monika Ribar ein paar Tage vor ihrer Wahl zur Verwaltungsratspräsidentin bei der SBB von ihrem Capoinvest-Mandat zurückgetreten sei, allerdings ohne den Verwaltungsrat davor oder danach über das Mandat informiert zu haben. Ebenfalls Gegenstand des Berichts war eine Beschreibung der SBB-Vorschriften zur Meldung von Interessenbindungen. Der Verhaltenskodex sehe vor, dass Mandate bei einem Amtsantritt unverzüglich offenzulegen seien. Seit Anfang 2018 würden Mandate von Verwaltungsratspräsidentinnen oder -präsidenten zudem laufend dem UVEK gemeldet. Es sei nicht Aufgabe des Bundes als Anteilseigner, hier aktiv Informationen einzuholen, so der Bericht.

Die GPK-SR stellte in ihrem Bericht weiter fest, dass das Beispiel Ribar Massnahmen in möglichst allen Bundesbetrieben nahelege. Entsprechend formulierte die GPK-SR Empfehlungen. Alle Mitglieder von Verwaltungsräten bundesnaher Betriebe müssten dem Bund als Hauptaktionär alle Mandate melden, was der Bund mit geeigneten Mitteln sicherzustellen habe. Zur Überwachung dieser Interessenbindungen sei ein Verwaltungsratsausschuss einzusetzen, dessen regelmässige Zusammenkunft und transparente Berichterstattung vom Bundesrat ebenfalls durchgesetzt werden müsse. Verwaltungsratspräsidien müssten – analog zur aktuellen Regelung bei der SBB – bei allen Betrieben laufend über neue Mandate informieren. Der Bund müsse künftig zudem jeweils vertiefte Abklärungen vornehmen, wenn sich Hinweise auf umstrittene Drittmandate zeigten. Der Bericht erinnerte freilich noch einmal daran, dass es vor allem an den entsprechenden Verwaltungsräten und nicht am Bundesrat sei, Interessenkonflikte aufgrund von Mandaten zu erkennen und zu ahnden.¹⁴

Paradise Papers. Mettre sur pied un plan d'action national pour lutter contre les flux financiers déloyaux et illicites

Banques

A la suite de la publication du rapport sur les **flux financiers déloyaux et illicites**, fruit de l'acceptation des postulats 13.3848 et 15.3920, la conseillère nationale Claudia Friedl (ps, SG) demande la concrétisation des recommandations à travers un **plan d'action national**. Elle rappelle que la place financière helvétique se trouve, logiquement, au cœur de ces trafics financiers illégaux et qu'il est important d'agir pour sauvegarder la réputation de la Suisse.

De son côté, le Conseil fédéral estime que seule une collaboration internationale permet de répondre efficacement aux flux financiers illégaux. A partir de là, il cite les nombreux engagements de la Suisse dans la convention des Nations Unies contre la corruption, la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, la convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption, l'engagement pour la transparence des industries extractives (ITIE), la mise en œuvre des standards imposés par l'OCDE dans le projet Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) ou encore la mise en œuvre des normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI), pour souligner les efforts déjà consentis et la logique de cette stratégie de collaboration internationale.

Les arguments du Conseil fédéral ont fait mouche car le postulat a été rejeté par 131 voix contre 62. Le poids du camp bourgeois-démocrate a fait pencher la balance.¹⁵

Paradise Papers. Soumettre à des obligations de diligence accrues les transactions réalisées avec des centres financiers offshore

Régulation des marchés financiers

MOTION
DATE: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Ursula Schneider Schüttell (ps, FR) demande au Conseil fédéral une modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Plus précisément, elle souhaite que l'**obligation de diligence**, prévue pour les personnes «réputées comporter un risque accru», **s'applique aux transactions réalisées avec des centres financiers offshore**. Selon la parlementaire fribourgeoise, ce renforcement du contrôle de légalité s'impose après les scandales liés au Panama Papers et Paradise Papers.

Le Conseil fédéral s'est opposé au projet de renforcement de la LBA. Il a rappelé que l'art.6 al.1 de la LBA prenait déjà en compte un renforcement de l'obligation de diligence selon les risques de comportement illégal, et que ces risques étaient définis dans l'art.13 al. 2 de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA). Parmi ces risques figurent notamment le siège ou la nationalité. De plus, il a précisé que les standards internationaux du Groupe d'action financière (GAFI) ne considéraient pas les relations financières avec des places financières potentiellement offshore comme à risque.

Lors du vote, la motion a été rejetée par 136 voix contre 57. La minorité du Parti socialiste et des verts n'a pas réussi à faire entendre sa voix sur cette thématique financière.¹⁶

Paradise Papers. Séparer la vérification des comptes et le conseil fiscal

Banques

MOTION
DATE: 05.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, Philip Hadorn (ps, SO) a préconisé une **séparation de la vérification des comptes et du conseil fiscal** pour les organes de révision. Le Conseil fédéral a recommandé de rejeter la motion. Bien qu'elle ait été reprise par Flavia Wasserfallen (ps, BE), la motion a été classée car elle n'a pas été traitée dans le délai imparti.

Paradise Papers. Il est urgent d'assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux en prélevant un impôt sur les transferts de fonds effectués à partir ou à destination des paradis fiscaux (Mo. 17.4218)

Régulation des marchés financiers

MOTION
DATE: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

En capitalisant sur le scandale des Paradise Papers, le groupe des Verts a déposé une motion qui vise l'implémentation d'**un impôt sur les transactions financières à partir ou à destination des paradis fiscaux**. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet de la motion. Il a rappelé les engagements déjà existants en matière de blanchiment d'argent comme le projet BEPS. La motion a été classée car elle n'a pas été traitée dans le délai imparti.

Paradise Papers. Etablir un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts pour améliorer la transparence (Mo. 17.4251)

Banques

MOTION
DATE: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de lutter contre la fraude fiscale, Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL) a déposé une motion qui vise l'**établissement d'un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts**. Le Conseil fédéral a estimé que les mesures législatives prises (Mo. 17.3996, Mo. 17.3995, Po. 16.3315) à la suite des Panama et Paradise Papers correspondaient au standard GAFI. Il a notamment cité la modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Au final, il a proposé de rejeter la motion. Après avoir été repris par Ada Marra (ps, VD), l'objet a été classé faute d'avoir été examiné dans les délais.

Les Paradise Papers, etc., montrent la nécessité d'instaurer une déclaration obligatoire de la mise en place de structures financières extraterritoriales (Mo. 17.4306)

Régulation des marchés financiers

MOTION
DATE: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

L'affaire des Panama et Paradise Papers a mis en exergue les stratégies d'évitement fiscal. Pour lutter contre, Margret Kiener Nellen (sp, BE) a soumis une motion qui propose l'**obligation de déclaration pour les conseils juridiques à une institution sise en dehors de la Suisse**. Le Conseil fédéral recommande le rejet de la motion. Il conseille d'attendre le 4ème rapport du GAFI et son implémentation dans la loi sur le blanchiment d'argent (LBA).

La motion a été classée car elle n'a pas été examinée dans le délai imparti.

Paradise Papers. Bases légales pour prévenir la corruption à l'étranger (Mo. 17.4009)

Banques

MOTION
DATE: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Philipp Hadorn (ps, SO) a pointé du doigt l'implication de plusieurs acteurs financiers helvétiques dans la corruption à l'étranger. Il a notamment cité les Panama et Paradise papers. Afin de palier à cette implication, il a demandé au Conseil fédéral de développer des **bases légales pour prévenir la corruption à l'étranger**.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Pour appuyer sa position, il a rappelé les nombreuses mesures déjà prises.

Au final, la motion a été classée car le Conseil national ne l'a pas examinée dans le délai imparti.

Paradise Papers. La liste noire des paradis fiscaux non coopératifs établie par l'UE doit être revue (Mo. 17.4250)

Banques

MOTION

DATE: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le scandale des Paradise Papers a mis en lumière les dérives des **paradis fiscaux**. L'UE a donc établi une **liste noire des pays non coopératifs**. Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL) a déposé une motion pour que cette liste soit révisée. Elle estime qu'elle est non exhaustive.

Le Conseil fédéral a mis en avant la fiabilité de cette liste et proposé de rejeter la motion.

L'objet a été repris par Jacqueline Badran (ps, VD), puis classé car non traité dans les délais.

Paradise Paper. Rapport sur la cohérence entre politique économique et politique migratoire internationales (Po. 17.4149)

Ordre économique

POSTULAT

DATE: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Cédric Wermuth (ps, AG) a souhaité étudier les **relations entre politique économique extérieure et politique migratoire internationale**. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet du postulat. Il a été classé faute d'avoir été examiné dans les délais.

1) AB NR 2015, S. 1850 f.

2) Bericht Unlautere und unrechtmässige Finanzflüsse aus Entwicklungsländern; TA, 13.10.16

3) FF, 2017, pp.2719

4) AB SR 2015, S. 1221 f.

5) FF, 2017, pp.2719

6) TA, 11.4.16; NZZ, 23.4.16

7) TA, 24.6.16

8) BO CN, 2017, pp.1000 s.; Communiqué de presse WAK-N/CER-CN; Rapport WAK-N/CER-CN

9) BO CN, 2017, pp.1121

10) BO CN, 2017, p.2168

11) BO CN, 2017, p.2170.pdf

12) BO CN, 2017, pp.2168 s.

13) BO CN, 2017, p.2171

14) Bericht GPK-SR vom 28.8.18

15) BO CN, 2019, pp.471

16) BO CN, 2019, pp.472